

Les subsides

ont droit parce qu'ils vont nous réélire aux prochaines élections.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme je l'ai dit plus tôt, avant de passer à la période de dix minutes de questions et de réponses sur le discours du député d'Ontario (M. Fennell), la présidence va rendre sa décision sur l'amendement proposé par le député de Churchill (M. Murphy).

J'ai l'intention de déclarer l'amendement irrecevable. En toute équité, par conséquent, la présidence est disposée à écouter les députés qui voudraient lui expliquer pourquoi ils sont d'avis que l'amendement est recevable. Par ailleurs, il serait superflu d'abonder dans le sens de la présidence et d'argumenter que l'amendement est irrecevable. Je constate qu'aucun député ne demande la parole, donc je vais me prononcer.

La petite difficulté provient de ce que la proposition d'amendement n'a pas été appuyée. Je vais combler cette lacune en précisant que c'est le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) qui l'appuie.

J'invite les députés à se reporter à l'amendement proprement dit. Je trouve que le premier alinéa contredit le second. Cela suffirait normalement à régler son cas, mais je tiens à en examiner tous les aspects.

J'invite par ailleurs les députés à se reporter au commentaire 435.(1) de la 5^e Édition de Beauchesne qui se lit comme il suit:

Proposer le renvoi d'une question à un comité ne constitue pas une proposition d'amendement à une motion.

Le commentaire 437.(2) précise:

On ne doit pas, dans un amendement, soulever une question nouvelle qui ne saurait être considérée comme motion distincte que s'il en a été régulièrement donné avis.

C'est relativement au deuxième commentaire que j'inviterais les députés à se reporter à la décision que monsieur le président adjoint a rendue le 13 mai 1977 et qui figure à la page 794 des *Journaux* de la Chambre des communes. J'aimerais en citer un bref extrait qui s'applique à la situation actuelle:

L'amendement cherche à étendre la portée du débat en demandant à la Chambre, non pas simplement d'accepter ou de rejeter la proposition que contient le motion principale . . .

En l'occurrence, celle que le député de Provencher (M. Epp) avait présentée.

. . . mais d'envisager de saisir un comité de la Chambre du rapport Berger. Cela n'était pas dans la motion principale. A mon avis, il s'agit d'une nouvelle proposition.

Voilà pour l'essentiel ce que je trouve d'inadmissible dans l'amendement que propose le député de Churchill. Il n'est pas dans la ligne de pensée de la motion principale, et ne s'inspire pas de la même idéologie également; voilà pourquoi je dois la déclarer irrecevable du point de vue de la procédure.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question très simple. Bien que je sois d'accord avec certains des sentiments qu'il me prête, ne reconnaît-il pas que, dans certains cas, l'expropriation reste le moyen préféré de ceux qui doivent être expropriés? Deuxièmement, l'expropriation reste un moyen légitime, accepté et légalisé par ce Parlement. Le député reconnaît-il que je n'ai pas vraiment porté de jugement sur la différence entre Pickering et Mirabel? Il faudrait que j'étudie le dossier beaucoup plus sérieusement si je voulais me prononcer.

M. Fennell: Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de répondre aux questions du ministre. Il est très aimable.

J'ai parlé des différences entre Mirabel et Pickering et des pressions que les gens de Pickering, à la différence de ceux de Mirabel, ont su exercer.

J'admets qu'il doit y avoir des expropriations, mais elles doivent être justes. Ce n'est pas une solution facile et le ministre, j'en suis convaincu, ne la choisirait qu'en dernier recours. Il est regrettable qu'il y ait eu trop d'expropriations dans une région à un moment donné. C'est le tissu social même qui a été atteint. Voilà ce que je voulais dire. Je ne nie pas que l'expropriation doive être utilisée, mais elle doit être utilisée très prudemment et je pense que le ministre est d'accord avec cela.

J'ai connu des gens dont les terres avaient été expropriées et qui sont maintenant en Floride et d'autres qui cultivent toujours. Tout ne se passe pas de la même façon dans toutes les régions. Les valeurs économiques peuvent ne pas être les mêmes, et les groupes de pression peuvent être à l'origine d'une différence marquée.

M. Althouse: Monsieur le Président, je constate que le député d'Ontario a donné une très bonne description de ce qui se produit lorsqu'on exproprie des terres. Il a dit, et je paraphrase: «Les gens ont le cœur brisé; parfois les familles sont détruites; il ne s'agit pas simplement de prendre une maison, c'est un mode de vie qu'on fait disparaître».

Si je cite ses propres mots, c'est que, même s'il est fort bien de remonter à la Grande Charte pour trouver le fondement des droits de propriété en «common law», nous sommes au Canada et, à l'origine, les propriétés n'étaient pas détenues par des ducs, des comtes ou des rois, elles n'appartenaient pas à la Couronne, mais aux gens qui étaient là et qui, dans de nombreux cas, ont vu leurs terres confisquées. Ils en ont eu le cœur brisé; ils ont vu leur famille se désunir et ils ont perdu plus que leur maison en voyant disparaître leur mode de vie.

Le député propose que l'on apporte, dans les plus brefs délais, un amendement à la Constitution portant sur les droits de propriété, mais je voudrais d'abord en connaître l'incidence sur le territoire qui n'a jamais été cédé au peuple canadien ou abandonné par voie de traité par ses premiers habitants. Pourquoi ne pas prendre quelques mois pour demander à ces gens ce qu'ils pensent de notre conception des droits de propriété? Puisque la moitié du territoire canadien est en cause, ne serait-il pas justifié de consacrer à cette question plus que quatre ou cinq heures?

M. Fennell: Monsieur le Président, je voudrais que le député vienne faire un tour dans ma circonscription afin de voir les terres de l'aéroport de Pickering, les ruines des maisons et granges qui s'y sont effondrées. Je voudrais lui présenter des familles que l'expropriation a désunies, afin qu'il puisse saisir la dimension psychologique du problème. Les bases d'une collectivité agricole ont été sapées. Le député saura comprendre ces difficultés. Tout un mode de vie a disparu dans une partie de ma circonscription. C'est déplorable. Il y a pourtant là de bonnes terres agricoles.

À l'origine, les terres du Canada appartenaient à la Couronne ou, pour une large part, au CP. Inutile de se demander pourquoi je n'ai jamais été bien disposé envers le CP.